



Le programme Savoir Rouler À Vélo

Le Gouvernement a lancé un programme "Savoir Rouler à Vélo". Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Cette initiative interministérielle pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur et la ministre des Transports, ainsi que la Sécurité Routière.

Pour qui?

Favoriser l'apprentissage du vélo chez **les enfants de 6 à 11 ans**. L'objectif? une pratique autonome pour l'entrée au collège.

Pourquoi?

Le SRAV propose une solution au problème:

- de santé (pratiquer quotidiennement une activité physique),
- de déplacements urbains (densification, écologie),
- d'économie.

Comment?

Un programme en trois blocs:

- Bloc 1: Savoir Pédaler (2h à 5h) => maîtriser les fondamentaux du vélo
- Bloc 2: Savoir Circuler (3h) => parcours à vélo en milieu sécurisé
- Bloc 3: Savoir Rouler (2h à 5h) => circulation sur la voie publique

Formation de 10h sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire

Il s'inscrit par ailleurs dans la dynamique du "Plan Vélo et mobilités" du gouvernement qui vise à multiplier par 3 la part du vélo dans les modes de déplacements quotidiens d'ici 2024.

Le livret pédagogique servira de support à la mise en place du projet pédagogique.

En concertation avec l'association, l'enseignant proposera les exercices nécessaires à la réalisation de l'objectif du SRAV.

Quand?

Réaliser la formation sur une semaine (2h30 par jour):

- point positif: organisation logistique facilitée (déplacements et réglage des vélos).
- point négatif: doit pouvoir s'inscrire dans le programme pédagogique.

Réaliser la formation sur une demi-journée (2 à 3h par semaine) réparties sur 4/5 semaines.



- point positif: s'inscrit plus facilement dans le programme pédagogique.
- point négatif: organisation logistique plus complexe.

Par qui ?

Au sein des écoles élémentaires d'une commune en prenant contact avec le directeur ou la directrice d'école pour envisager les possibilités de mise en œuvre du SRAV :

- - par les enseignants,
- - par les ETAPS de la commune
- - ou par des éducateurs appartenant au réseau des partenaires du SRAV. L'association et ses licenciés sont en capacité de dispenser le SRAV.

Le Formateur: Un éducateur professionnel spécialisé dans le vélo

Le formateur s'appuie sur de nombreuses ressources pédagogiques:

- carnet de l'animateur.
- fiches pédagogiques.
- livret pédagogique.

Le formateur et l'enseignant évaluent chaque élève durant le programme de formation, à l'issue de laquelle est délivrée l'attestation de suivi du programme.

Le matériel mis à disposition par l'association:

- 25 vélos
- 25 casques
- 50 coupelles
- Panneaux de signalisations (STOP, Cédez le passage, Rond-Point, passage piéton, sens interdit, feu tricolore...)
- Lattes souples de délimitation

L'encadrement des séances

L'encadrement des séances sous la responsabilité de l'enseignant .

est composé :

- du formateur agréé membre de l'association
- de bénévoles membres de l'association et validés par demande d'agrément en amont des séances
- de Parents bénévoles a qui il a été dispensé une formation et ayant reçu l'agrément nécessaire. Cette formation est dispensée par les conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS en présence du professeur des écoles responsable du projet SRAV.



Où ?

Les blocs 1 et 2 se déroulent dans un lieu sécurisé (ex : cours d'école, parking fermé, etc...). La décision du lieu le plus adapté est prise par l'enseignant en concertation avec l'association, mais aussi les autorités locales (Mairie, Police municipale, ...) si celui-ci se trouve hors du périmètre de l'école.

APER et SRAV :

Le SRAV couvre les objectifs du cycle 3 « L'enfant à vélo » de l'APER (Être capable de circuler à vélo dans l'espace public). Le bloc 2 du SRAV décline une partie du programme des règles de la sécurité et la prévention routière à l'école. Un échange se fera entre l'enseignant et l'association sur l'avancement de ce programme au sein de la classe et sur les intervenants choisis dans le cadre de l'APER.